



Constat de décès à distance

Feuillet d'information

Un de vos proches vient de mourir. Un constat de décès à distance a été fait par un médecin de l'hôpital de base du Sacré-Cœur de Montréal (HBSCM).

Le paramédic vous a expliqué la démarche qu'il a effectuée.

Cas de coroner Oui (Nom de l'entreprise funéraire **non requis**)
 Non (Nom de l'entreprise funéraire **requis**)

Nom de l'entreprise funéraire : _____

Le médecin qui a signé le constat : _____

Le décès d'un être cher est une période difficile à traverser. Au besoin, un intervenant peut vous aider en contactant Info-Social au 1 866-APPELLE (1 866-277-3553) disponible 24 h par jour, 7 jours par semaine.

Si vous avez des questions supplémentaires en lien avec le constat de décès à distance, vous pouvez communiquer avec l'HBSCM directement au 514-336-9023, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Si un formulaire d'assurance-vie doit être complété par le médecin qui a constaté le décès à distance, la famille peut communiquer avec le secrétariat des urgentologues qui fera le suivi avec qui de droit au 514-338-2222, poste 7472.

Nous vous invitons à consulter également la section : « Que faire lors d'un décès » du Portail Québec à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/deces/que-faire>